

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

**TROISIEME RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION
DE LA DIRECTION EN REPOSE AU RAPPORT D'ENQUETE DU PANEL D'INSPECTION
(RAPPORT N° 40746-ZR)
SUR LE
PROJET D'APPUI TRANSITOIRE A UNE
OPERATION DE CREDIT AU REDRESSEMENT ECONOMIQUE (TSERO)
(DON DE L'IDA N° H1920-DRC)
ET
LE PROJET D'URGENCE A L'APPUI DE LA REUNIFICATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE (EESRSP)
(CREDIT DE L'IDA N° 3824-DRC ET DON DE L'IDA N° H064-DRC)
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

14 MAI 2012

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET D'APPUI TRANSITOIRE A UNE
OPERATION DE CREDIT AU REDRESSEMENT ECONOMIQUE (TSERO) ET
PROJET D'URGENCE A L'APPUI DE LA REUNIFICATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE (EESRSP)

TROISIEME RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT

DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION DE LA
DIRECTION EN REPONSE AU RAPPORT D'ENQUETE DU PANEL D'INSPECTION

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	1
II.	DESCRIPTION ET ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS.....	2
III.	PROGRES ACCOMPLIS DANS L'EXECUTION DU PLAN D'ACTUIB DE LA DIRECTION....	3

TABLEAU

TABLEAU 1	PRESENTATION RESUMEE DU PLAN D'ACTION ET DE L'AVANCEMENT DE SON EXECUTION
-----------	---

ANNEXES

ANNEXE 1	VUE D'ENSEMBLE : QUESTIONS RELATIVES AUX POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE LA BANQUE MONDIALE EN RDC
----------	--

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFR	Région Afrique
ANE	Agence nationale de l'environnement
BP	Procédures de la Banque
CSO	Organisation de la société civile
DFID	Département for International Development (UK) (ministère britannique du Développement international)
EESRSP	Projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale
Ex.	Exercice
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIP	Programme d'investissement forestier
ha	hectare
IDA	Association internationale de développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Politique opérationnelle
PARRSA	Projet d'appui à la régénération des terres et à la relance agricole
PARSS	Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé
PASU	Projet d'urgence en faveur de l'action sociale
PFCN	Projet Forêts et conservation de la nature
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PREPAN	Projet de parcs nationaux du FEM
Promines	Projet de bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance
Proroutes	Projet prioritaire d'entretien et de réouverture des routes
PUAACV	Projet d'urgence pour l'amélioration des conditions de vie
PUSPRES	Projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts
REPALEF	Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la RDC
TSERO	Projet d'appui transitoire à une opération de crédit au redressement économique
UCOP	Unité de coordination du projet

**Troisième rapport sur l'état d'avancement
de l'exécution du Plan d'action de la Direction
en réponse au rapport d'enquête du Panel d'inspection
sur le Projet d'appui transitoire à une opération de crédit au redressement
économique (TSERO) et
le Projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale (EESRSP)
en République démocratique du Congo**

I. Introduction

1. Ce troisième rapport d'avancement couvre les progrès réalisés durant la période allant de mars 2011 à mars 2012 dans le cadre de l'exécution du Plan d'action de la Direction en réponse au rapport d'enquête du Panel d'inspection concernant le Projet d'appui transitoire à une opération de crédit au redressement économique (TSERO) et le Projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale (EESRSP) en République démocratique du Congo.
2. La demande d'inspection a été soumise le 19 novembre 2005 par une organisation de la société civile (OSC) congolaise, qui jugeait préoccupantes les activités de réforme du secteur forestier appuyées par les projets EESRSP et TSERO. Les Demandeurs se sont déclarés particulièrement préoccupés par l'exécution d'un nouveau système de concession forestière commerciale et par la préparation d'un plan de zonage forestier pour les forêts de la Province Équateur et de la Province Orientale, où vivent des populations pygmées. Ils ont fait valoir que, si les projets sont exécutés et les activités menées sans consulter les populations autochtones et sans prendre en compte leurs intérêts, les projets pourraient avoir des impacts défavorables sur les forêts dans lesquelles vivent les populations autochtones et dont elles tirent leur subsistance.
3. Le 31 août 2007, le Panel d'inspection a soumis son rapport d'enquête n° 40746-ZR aux Administrateurs, dans lequel il traitait du respect des politiques de la Banque dans le cadre d'activités particulières menées dans le secteur forestier dans le contexte de deux projets financés par la Banque en République démocratique du Congo (RDC). Le 19 novembre 2007, la Direction a présenté au Conseil son rapport et ses recommandations en réponse au rapport d'enquête du Panel d'inspection.
4. Le 10 janvier 2008, le Conseil a examiné le rapport d'enquête du Panel d'inspection et le rapport de la Direction et a approuvé les mesures proposées par la Direction en réponse aux conclusions du Panel. Le Conseil a demandé à la Direction de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Plan d'action. Le premier rapport d'avancement a été soumis au Conseil des administrateurs en mars 2009, et le deuxième en février 2011.
5. Ce troisième et dernier rapport d'étape vise à fournir des informations au Conseil sur l'achèvement de toutes les mesures figurant dans le plan d'action de la Direction.

L'état d'avancement de l'exécution du plan d'action est décrit ci-après et récapitulé dans le tableau joint au présent rapport.

II. Description et état d'avancement des projets

6. Le EESRSP (Crédit de l'IDA d'un montant équivalant à 164 millions de dollars et Dont de l'IDA d'un montant équivalant à 50 millions de dollars) a été approuvé le 11 septembre 2003. Le projet est entré en vigueur le 5 décembre 2003 et a été clos le 31 mars 2011. Les objectifs de développement du projet consistaient à aider l'État à poursuivre la réunification économique et sociale de manière à promouvoir la stabilisation de la RDC. Le projet devait, en particulier : a) contribuer à mettre en place ou commencer à rétablir de bons systèmes de gouvernance économique dans tout le pays en fournissant les compétences spécialisées et les ressources financières nécessaires pour assurer le succès de la réunification des institutions essentielles et la mise en œuvre de réformes économiques cruciales sur l'ensemble du territoire ; b) compléter les actions menées pour faire face aux besoins urgents, atténuer les souffrances du peuple congolais et générer de rapides « dividendes de la paix » afin de promouvoir la stabilisation du pays, en finançant des activités de réhabilitation dans les provinces réunifiées ; et c) préparer le rapide élargissement de la portée d'un programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction à l'ensemble du pays, notamment en instaurant des mécanismes d'exécution conçus pour surmonter les contraintes de capacités existantes et produire des résultats de manière efficace et transparente dans des régions administrées par des groupes armés. Le projet visait à compléter un appui antérieur de l'IDA ainsi que des interventions d'autres bailleurs (notamment une aide humanitaire et des contributions à la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo), et à fournir un appui sur le plan de la politique pour favoriser la poursuite d'un processus fructueux de réunification économique et sociale.

7. Le TSERO (Don de l'IDA d'un montant équivalant à 90 millions de dollars) a été approuvé le 8 décembre 2005. Il est entré en vigueur le 27 décembre 2005 et a été clos le 31 décembre 2006. Le projet devait appuyer certains objectifs fondamentaux de la Stratégie d'appui transitoire approuvée par le Conseil en février 2004. Cette stratégie avait pour objet d'appuyer le processus de relance et de transition, c'est-à-dire de contribuer à conforter la transition et à rétablir les bases nécessaires à la poursuite d'efforts efficaces d'atténuation de la pauvreté. Elle comportait quatre axes stratégiques : a) la promotion de la stabilité sociale et de la sécurité par le biais notamment d'efforts axés sur la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants ; b) la poursuite d'une croissance économique rapide et partagée avec pour objectifs d'améliorer la gestion macroéconomique et publique, la reconstruction des infrastructures, le développement du secteur privé, la gestion des ressources naturelles et le développement rural ; c) le renforcement de la gouvernance des institutions dans le but de promouvoir la réunification du pays et la décentralisation des institutions, le renforcement de certaines institutions, une réforme judiciaire et l'amélioration de la transparence ; et d) la promotion du développement social en ciblant la lutte contre le VIH/SIDA, les

principaux secteurs sociaux, les conditions de vie dans les zones urbaines et la protection sociale.

III. Progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action de la direction

8. Ce troisième et dernier rapport d'avancement a pour objet de fournir des informations au Conseil sur l'achèvement de l'exécution du plan d'action. Les principaux domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis au cours de la période couverte par le rapport sont indiqués ci-après :

- a) L'application des principes de sauvegarde de la Banque durant la préparation et l'exécution du projet a été encore renforcée par la réalisation d'examen aux niveaux du pays, des secteurs et du portefeuille, et d'un suivi effectué sur une base trimestrielle par la haute direction avec l'appui de spécialistes seniors des sauvegardes, pour les projets jugés poser des risques élevés
- b) Les nouveaux projets, approuvés ou prévus, de la Banque donnent lieu à la préparation détaillée et à l'exécution de mesures de sauvegarde pour les populations autochtones. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'investissement forestier (FIP), qui est l'un des Fonds d'investissement climatiques, des communautés de populations autochtones et des communautés locales situées en RDC recevront un montant de l'ordre de 6 millions de dollars sous forme de dons provenant d'un Mécanisme spécial de dons pour exécuter certains de leurs projets prioritaires dans les domaines de la gestion et de la conservation des forêts ;
- c) Les autorités de la RDC, avec l'appui de dons du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF) et du FIP, administrés par la Banque mondiale, poursuivent résolument leur dialogue avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes de populations autochtones dans le cadre du processus de préparation du mécanisme REDD (« Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts ») prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les OSC et les groupes de populations autochtones, grâce à un financement du projet Forêts et conservation de la nature, qui est financé par la Banque, ont tenu de vastes consultations sur le FIP dans les provinces dans lesquels des investissements sont prévus et ont donné leur soutien sans réserve au plan qui a été adopté en juin 2011 au Cap. Dans le cadre du dialogue sur la réforme de la gouvernance économique, le ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme publie les contrats de concession et les contrats de responsabilité sociale sur son site web <http://www.mecnt.cd/> ; et
- d) Depuis la conversion de leurs titres en concessions aux termes de la loi, en janvier 2011, les sociétés forestières sont légalement tenues de conclure des contrats de responsabilité sociale avec les communautés locales, sous

la supervision d'organismes publics qui assurent également le suivi de ces contrats. Trente-neuf contrats de responsabilité sociale ont été signés au cours de l'année écoulée et la négociation des 41 derniers contrats bénéficie de l'aide d'un consortium d'ONG financé dans le cadre du projet Forêts et conservation de la nature de la Banque. Un décret portant création du processus d'enregistrement des projets REDD+ et institutionnalisant un registre national des projets et initiatives REDD+ pour assurer la transparence de l'ensemble des activités a été signé en 2012.

De plus amples détails sur les progrès accomplis durant la période couverte par le rapport et des informations de référence supplémentaires sont présentés ci-après.

9. **Sauvegardes.** La direction de la Banque continue de renforcer l'application de ses politiques de sauvegarde durant la préparation et l'exécution des projets. Les listes de spécialistes des questions environnementales et sociales qui ont été établies fournissent aux équipes chargées des projets des noms de personnes auxquelles elles peuvent faire appel et aident les pays à constituer des réseaux d'expertise technique. La Région procède également à des examens périodiques des portefeuilles nationaux et sectoriels (concernant, par exemple, les cadres de gestion environnementale et sociale, les évaluations environnementales stratégiques et les questions de réinstallation), en mettant plus particulièrement l'accent sur les projets présentant les risques les plus élevés, de manière à mieux prévoir les risques et planifier les mesures de sauvegarde et d'atténuation. La formation des équipes des projets et des unités chargées de leur exécution se poursuit dans le cadre de sessions itinérantes (par exemple, au Sénégal, Mozambique, en Tanzanie et en Éthiopie) ainsi que de séances particulièrement destinées aux équipes du secteur du développement durable. La Région travaille également avec ses clients à un niveau plus stratégique pour remédier aux problèmes de gestion environnementale et sociale de manière plus efficace et systématique, notamment dans le cadre d'opérations d'assistance technique et de financement visant à renforcer les capacités nationales de gestion environnementale et sociale. Grâce à ces efforts, la Région, loin de se contenter de veiller à l'application des politiques de sauvegarde, génère un triple dividende de viabilité économique, sociale et environnementale. En RDC, une nouvelle « Loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement » a été promulguée par le président en 2011. Cette loi porte création de l'Agence nationale de l'environnement (ANE) qui est chargée d'évaluer les évaluations d'impact environnemental des projets d'investissements dans le pays. Il est prévu de procéder au renforcement des capacités de l'ANE dans le cadre d'opérations de la Banque mondiale en cours (par exemple, Proroutes) et futures (notamment dans le secteur minier).

10. **Populations autochtones.** Un Cadre stratégique pour la préparation d'un plan de développement pour les populations pygmées en RDC¹ a été établi par la Banque en collaboration avec les autorités et les partenaires de développement, à la suite de

¹ Publié par l'unité États fragiles, conflits et développement social du département du Développement durable de la Région Afrique de la Banque mondiale (Rapport n° 51108-ZR, décembre 2009).

consultations avec les principales parties prenantes. Le cadre a été rendu public et diffusé en anglais et en français en décembre 2009. Il vise à analyser les facteurs qui compromettent l'identité culturelle des populations pygmées et contribuent à leur appauvrissement, et il propose une série de mesures d'atténuation. La préparation du cadre a fourni une occasion importante d'examiner à différents niveaux la situation des communautés de populations autochtones et les questions y afférentes en RDC. Par ailleurs, un certain nombre d'opérations d'investissement comprises dans le portefeuille de la Banque ont déclenché l'application des politiques de sauvegarde concernant les populations autochtones et les ressources culturelles physiques matérielles, de sorte que des instruments et plans de sauvegarde adéquats ont été conçus et adoptés en tant que de besoin. De nombreux chefs d'équipes de projets de la Banque ont eu recours au cadre stratégique pour concevoir les composantes concernant ou touchant les populations autochtones des projets qu'ils poursuivaient en RDC. Lorsque les mesures considérées n'ont pas été pleinement appliquées, comme d'autres éléments du portefeuille, c'est en raison des problèmes de sécurité et des difficultés concrètes posées par la poursuite d'opérations dans des régions isolées.

11. L'annexe 1 récapitule la manière dont les questions relatives aux populations autochtones sont prises en compte dans le cadre des projets de la Banque mondiale. Les communautés de populations autochtones et les communautés locales en RDC ont bénéficié de financements du Mécanisme spécial de dons établi dans le cadre du FIP, qui ont pour objet de leur permettre d'exécuter certains de leurs projets prioritaires dans les domaines de la gestion et la conservation des forêts, comme indiqué précédemment. Les modalités d'exécution de la gestion du financement de 6 millions de dollars accordé sous forme de don et la sélection des domaines d'intervention prioritaires sont actuellement à l'étude, sous la direction du REPALEF, qui est le réseau national des populations autochtones en RDC.

12. **Foresterie.** Les autorités poursuivent le programme de réformes défini dans le rapport de 2007 intitulé « La forêt en République démocratique du Congo post-conflit : analyse d'un agenda prioritaire », pour privilégier une démarche plus moderne de la gestion forestière qui permet d'appuyer une multiplicité d'utilisations différentes. Elles ont achevé l'examen juridique des concessions, qui a entraîné une réduction considérable de la superficie forestière gérée dans le cadre de concessions, puisque celle-ci a été ramenée de 22,4 millions d'hectares en 2005 à 12,2 millions d'hectares en 2011. Le moratoire imposé à l'octroi de nouvelles concessions forestières par l'État en 2005 reste en vigueur et ne sera levé que lorsque les conditions auront été remplies.

13. Le projet Forêts et conservation de la nature financé par la Banque mondiale à hauteur de 70 millions de dollars, qui est entré en vigueur durant l'exercice 10, aide l'État à mettre en œuvre un certain nombre de réformes de politique forestière, parmi lesquelles : a) la fourniture d'un appui à la gestion forestière par les communautés locales² ; b) le respect des droits d'utilisation traditionnelle des populations ; c) la

² Le ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, d'une part, et les ONG, d'autre part, se sont entendus il y a un an sur la teneur d'un décret devant être signé par le premier ministre ; le décret n'est toutefois toujours pas signé alors que cette question a été soulevée à plusieurs reprises dans le cadre du dialogue de la Banque des autorités sur la gouvernance économique. Ceci pose un risque pour la

conception de modèles de paiement novateurs pour les services des écosystèmes ; et d) l'adoption de mesures pour assurer la participation et la consultation des communautés dans le cadre de tous les processus de prise de décisions concernant la gestion forestière. Les partenaires de développement poursuivent leurs opérations, et la Banque a entrepris de préparer un projet d'un montant de 36,9 millions de dollars basé sur le plan d'investissement forestier de la RDC, dont le financement a été approuvé par le sous-comité du FIP lors de la réunion qu'il a tenue au Cap en juin 2011. Il importe toutefois de noter que le renforcement des capacités nécessaires à la réalisation de ces réformes sur le terrain sera une opération de longue haleine et ne pourra être qu'en partie assuré dans le cadre du projet Forêts et conservation de la nature.

14. La RDC participe actuellement de manière résolue à une initiative internationale conçue pour récompenser les pays qui réduisent leurs émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. Avec l'appui du FCPF, qui est administré par la Banque mondiale, et celui d'autres bailleurs, en particulier le programme REDD des Nations unies (PNUD, PNUE et FAO), la RDC prépare une stratégie nationale pour atteindre les objectifs du processus REDD+, en collaborant avec différentes parties prenantes (OSC, secteur privé, administrations locales), tout en mettant en place un cadre juridique et institutionnel pour la REDD+, en traitant de questions telles que le partage équitable des avantages procurés par les recettes de la REDD+ et un mode de gestion des futurs flux financiers de la REDD+ qui profite aux communautés locales. La RDC a également entrepris de renforcer ses capacités de suivi et de présentation de rapports sur l'évolution de son couvert forestier et des émissions de gaz à effet de serre correspondantes, en plus de l'établissement de niveau d'émissions de référence par rapport auquel les rémunérations versées par la communauté internationale seront établies. Dans le cadre de cette activité, les autorités procéderont à une évaluation environnementale et sociale stratégique de la stratégie REDD+ pour déterminer les principaux risques sociaux et environnementaux des options stratégiques recensées par les autorités pour assurer la réalisation du programme REDD+, et proposera un cadre de gestion environnementale et sociale afin d'atténuer et de gérer ces risques.

15. **Sensibilisation et communications.** La Banque a accru la portée de ses activités, en particulier à l'intérieur de la RDC. Le ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, avec l'appui d'un financement sous forme de don du projet Forêts et conservation de la nature, a intensifié ses efforts pour mettre des informations de base sur la gestion forestière à la disposition du public sur son site web (<http://www.mecnt.cd/>), notamment sur les accords de concession et les contrats de responsabilité sociale. Les décrets d'application de la loi forestière de 2002 prévoient des consultations directes avec les communautés locales dans le cadre du processus d'établissement de plans sociaux au profit de ces dernières. Ces plans doivent donner lieu à des accords revêtant la forme de contrats de responsabilité sociale devant être signés par les sociétés forestières et les communautés locales, suivis et supervisés par les organismes publics ; des plans de gestion forestière doivent également être formulés par les sociétés forestières et approuvés par les organismes publics compétents. Les

Banque, dans la mesure où l'absence de ce décret compromet l'exécution de la sous-composante du PFCN et la préparation du projet du FIP.

communautés auront ainsi accès à toutes les informations pertinentes sur les conditions des concessions et les plans de gestion correspondants même s'ils n'ont pas accès à l'internet. Trente-neuf de ces contrats de responsabilité sociale ont été signés à ce jour, et la négociation des 41 contrats restants s'effectue avec l'aide d'un consortium d'ONG grâce à un financement accordé dans le cadre du projet de la Banque Forêts et conservation de la nature. Les conseils consultatifs établis aux niveaux provincial et national en 2006 et 2008, respectivement, sont également une importante source d'information pour les citoyens qui n'ont pas accès à l'internet.

16. Le programme national de coordination du processus REDD, qui est financé par la Banque et d'autres bailleurs, emploie à plein temps un spécialiste des activités d' « information, éducation et communication », qui a pour mission d'assurer que les informations de base sur la REDD sont communiquées aux parties prenantes aux niveaux national, provincial et local. Cet agent travaille en étroite collaboration avec les représentants de la société civile à la préparation des instruments de communication nécessaires, notamment en ayant recours de manière novatrice à des médias tels que le théâtre et la musique. Une série d'ateliers nationaux et provinciaux conçus pour partager les connaissances sur la REDD a été organisée dans le pays dans le but de réunir les différentes parties prenantes sur le terrain aux fins de l'examen des questions concernant la REDD. Dans le cadre du deuxième don du FCPF, la Coordination nationale du processus REDD a entrepris d'engager 11 points focaux REDD au niveau des provinces et deux points focaux dans la société civile (sélectionnés par cette dernière) pour étendre la portée de ses activités d'information. Le FCPF collabore également directement avec le Groupe de travail Climat-REDD en appuyant les efforts de communication avec les communautés locales ainsi que le renforcement des capacités de ces dernières, notamment grâce à des dons directement gérés par ce Groupe de travail.

17. Le FIP fournira à la RDC un montant de 60 millions de dollars pour assurer la mise en œuvre d'un plan d'investissement forestier devant appuyer des investissements porteurs de transformation à l'appui du processus REDD+. La RDC est le premier pays dont le plan d'investissement a été approuvé par le sous-comité du FIP, durant une réunion tenue au Cap en juin 2011. Les OSC et les groupes de populations autochtones ont tenu de vastes consultations sur le FIP dans les provinces dans lesquelles les investissements doivent être réalisés, et soutiennent sans réserve le plan qui a été adopté. La Banque mondiale financera 36,9 millions de dollars au titre du budget approuvé (le solde proviendra de la Banque africaine de développement) par le biais d'un prêt au titre d'un investissement spécifique actuellement en préparation, qui devrait être soumis au Conseil durant l'exercice 13. Le projet du FIP s'inscrira dans le droit fil d'autres projets de la Banque mondiale en RDC, notamment le projet des pôles de croissance et le projet Forêts et conservation de la nature.

Tableau 1: Présentation résumée du plan d'action et de l'avancement de son exécution

DOMAINE	ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	DESCRIPTION
NIVEAU REGIONAL			
<p>PRINCIPES DE SAUVEGARDE</p>	<p>Poursuivre le renforcement des contrôles de la qualité de l'application des principes dans tous les projets du portefeuille de la Région Afrique (AFR) pour s'assurer que : i) les projets sont correctement classés et les politiques opérationnelles pertinentes sont appliquées ; ii) les évaluations environnementales et autres instruments de contrôle sont préparés en temps utile, notamment pour les opérations d'urgence ; et iii) l'application des instruments de contrôle fait l'objet d'un suivi adéquat.</p> <p>En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que les chefs d'équipe de projet ont reçu la formation nécessaire en ce qui concerne les principes de sauvegarde. ▪ Examiner le portefeuille de projets de la Région Afrique. 	<p><i>Achevé</i></p>	<p>Renforcement de l'application des principes de sauvegarde grâce au recrutement et à la décentralisation de 20 agents chargés des questions environnementales et de 19 agents chargés des questions sociales au siège et dans les bureaux-pays.</p> <p>Réalisation d'examens du portefeuille de la Région portant sur l'application des mesures de sauvegarde (cadre de gestion environnementale et sociale, évaluations environnementales stratégique) et d'un examen portant sur un pays.</p> <p>Les projets présentant des risques élevés sont examinés chaque trimestre par la haute direction, et des responsables seniors des principes de sauvegarde sont affectés à ces projets. Une formation portant sur les mesures de sauvegarde est assurée au chef des équipes de projets et aux directeurs.</p>
NIVEAU NATIONAL			
<p>POPULATIONS AUTOCHTONES</p>	<p>Intégration systématique de la question des populations autochtones dans toutes les activités de la Banque en RDC. En particulier la Banque doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la situation actuelle des groupes vulnérables en RDC, notamment les Pygmées, pour tirer et diffuser les leçons des 	<p><i>Achevé</i></p>	<p>Tous les projets concernant l'infrastructure, la foresterie, l'agriculture et d'autres domaines pertinents, qui sont en préparation ou qui font l'objet d'une supervision, prennent en compte la politique relative aux populations autochtones et les autres principes de sauvegarde qui peuvent s'appliquer. Par ailleurs, le projet d'appui à la</p>

DOMAINE	ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	DESCRIPTION
	<p>efforts actuellement déployés en leur faveur pour leur fournir des services et un appui par le biais : i) du Fonds social, pour faciliter leur accès aux services d'éducation et de santé et aux infrastructures rurales ; ii) du Plan en faveur des populations autochtones du projet d'urgence pour le redressement économique ; et, iii) du dialogue avec les populations autochtones dans le cadre du programme de réforme forestière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que le prochain Projet pour l'agriculture comprenne des composantes de renforcement des capacités pour appuyer les sauvegardes sociales et la mise en œuvre des cadres pour les populations autochtones, et s'assurer que les cadres en question établis pour le projet routier et le projet forestier qui sont cours d'exécution, sont bien appliqués. ▪ Mener un dialogue avec les pouvoirs publics sur les moyens de répondre aux besoins particuliers des groupes de populations autochtones dans le cadre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. ▪ Compte tenu de ce qui précède, examiner et convenir avec les autorités et d'autres bailleurs des mesures à prendre pour renforcer encore le programme de développement axé sur les populations autochtones en RDC. 		<p>réhabilitation et la relance agricoles (PARRSA), approuvé durant l'exercice 10, comprend un Plan d'action en faveur des populations autochtones, qui a été préparé dans le cadre d'un processus consultatif.</p> <p>En collaboration avec les principales parties prenantes, et notamment des représentants des populations autochtones, la Banque a achevé et soumis en décembre 2009 une étude économique et sectorielle intitulée « Strategic Framework for the Elaboration of a Pygmy Development Program » (Cadre stratégique pour l'élaboration d'un programme de développement axé sur les populations pygmées). Dans le cadre du FIP, il a été décidé d'attribuer aux populations autochtones et aux communautés locales de la RDC un financement sous forme de don du Mécanisme spécial de dons, d'un montant de l'ordre de 6 millions de dollars, pour leur permettre d'exécuter certains de leurs projets prioritaires concernant la gestion et la conservation des forêts. Les modalités d'exécution relatives à la gestion de ces ressources et à la sélection des axes d'intervention prioritaires sont actuellement à l'étude dans le cadre d'un examen mené par le REPALEF – qui est le réseau national des populations autochtones en RDC.</p>

DOMAINE	ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	DESCRIPTION
U	<p>Poursuivre les activités de la Banque dans le secteur forestier de la RDC.</p> <p>Continuer d'assurer le suivi de la Revue Légale et l'application du moratoire, et aider les pouvoirs publics à assurer le respect du décret présidentiel de 2005 ; continuer de mobiliser l'attention aux plus hauts niveaux des administrations publiques, et veiller à ce que des normes de gouvernance dans le secteur forestier soient incluses dans les opérations de financement à l'appui de la politique de développement ou autres interventions que la Banque pourrait poursuivre à l'avenir. En particulier, la Banque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuera de fournir des conseils sur la Revue Légale et les mesures à prendre pour lui donner suite. ▪ Continuera d'appuyer et de suivre les progrès indiqués par cinq indicateurs du projet TSERO. ▪ Conviendra avec les autorités de normes de référence et d'instruments d'intervention. <p>Veiller en outre à ce que les dispositions relatives au renforcement des capacités, au zonage par un processus participatif, aux droits coutumiers, aux habitats naturels d'importance majeure, au respect des lois et à la poursuite d'un suivi indépendant qui figurent dans les</p>	<i>Achevé</i>	<p><u>La Revue Légale</u> des concessions forestières a été officiellement achevé en janvier 2011 : 76 concessions ont été annulées et 80 converties aux termes de la loi. Suite à cet examen, 39 contrats de responsabilité sociale (obligation juridique) ont été signés par les sociétés forestières et les communautés locales, et des négociations, menées avec l'aide d'un consortium d'ONG bénéficiant d'un financement dans le cadre du projet de la Banque Forêts et conservation de la nature, se poursuivent au titre de 41 autres contrats.</p> <p><u>Suivi satisfaisant des indicateurs du projet TSERO.</u></p> <p><u>Accord conclu sur les principales normes de référence</u> et les instruments à l'appui de la politique de développement.</p> <p><u>Organisation d'une réunion de Chatham House</u> à Londres en décembre 2007 et conférence subséquente à Kinshasa en juin 2008.</p> <p><u>L'opération forestière</u> incluse dans la stratégie d'aide à la RDC est en cours d'exécution depuis septembre 2009.</p> <p><u>Le don du FEM</u> au titre des parcs nationaux a été approuvé et le projet est en cours d'exécution.</p> <p><u>FCPF</u> : la RDC a eu accès pour la première fois au financement du PCPF, qui est administré par la Banque mondiale, en juillet 2008, et elle poursuit</p>

DOMAINE	ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	DESCRIPTION
	<p>opérations actuellement menées dans le secteur forestier soient appliquées, de même que des dispositions visant à assurer l'égalité des chances aux populations autochtones. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure un projet forestier dans la CAS pour les exercices 08-10. ▪ Lancer une opération de Don du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) axée sur les parcs nationaux. ▪ Lancer une opération du Fonds fiduciaire multidonateurs axée sur la gouvernance dans le secteur forestier. <p>Continuer de promouvoir un débat public de haut niveau sur les autres possibilités d'emploi des ressources et des modèles novateurs, et d'encourager l'adhésion des autorités et l'intérêt des donateurs. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à l'organisation d'une réunion de Chatham House sur les utilisations novatrices. ▪ Aider la RDC à obtenir accès aux financements du nouveau FCPF. ▪ Aider à établir des concessions pour la conservation des forêts dans le cadre d'opérations pilotes en RDC. 		<p>actuellement une opération financée par un don du FCPF de 3,4 millions de dollars pour formuler sa stratégie de préparation au programme REDD, initiative internationale qui a pour objet de récompenser les pays réduisant les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. Grâce à l'appui du FCPF et d'autres bailleurs (essentiellement le programme REDD des Nations unies (PNUD, PNUE et FAO), la RDC prépare une stratégie nationale pour atteindre les objectifs du processus REDD+, en collaborant avec différentes parties prenantes (OSC, secteur privé, administrations locales), tout en mettant en place un cadre juridique et institutionnel pour la REDD+, en traitant de questions telles que le partage équitable des avantages procurés par les recettes de la REDD+ et un mode de gestion des futurs flux financiers de la REDD+ qui profite aux communautés locales. La RDC a également entrepris de renforcer ses capacités de suivi et de présentation de rapports sur l'évolution de son couvert forestier et des émissions de gaz à effet de serre correspondantes, en plus de l'établissement de niveau d'émissions de référence par rapport auquel les rémunérations versées par la communauté internationale seront établies. Le concept de « concessions de conservation » est actuellement étudié dans le cadre de projets REDD+ menés par le secteur privé. La Banque</p>

DOMAINE	ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	DESCRIPTION
			mondiale aide les autorités à mettre en place un cadre juridique pour ce type de projet. Un décret portant création du processus d'enregistrement des projets REDD+ et institutionnalisant un registre national des projets et initiatives REDD+ pour assurer la transparence de l'ensemble des activités a été signé en 2012.
SENSIBILISATION	<p>Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication du programme RDC-Forêts auprès des médias, de la société civile et des bailleurs de fonds, dans le pays et à l'étranger. Intégration systématique des questions forestières dans les communications et les manifestations de haut niveau de la Banque ; en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ diffusion de l'étude collective « La forêt en République démocratique du Congo post-conflit » ; ▪ mise en œuvre d'une stratégie renforcée de sensibilisation des populations, et mise à jour annuelle de cette stratégie ; et ▪ organisation de réunions consacrées aux questions forestières avec les communautés pygmées et leurs représentants. 	<i>Achevé</i>	<p>Le consortium qui aide les négociations des contrats de responsabilité sociale relatifs à 33 concessions, dans le cadre du projet de la Banque Forêts et conservation de la nature, depuis décembre 2011 fait participer de manière active les communautés pygmées à ces négociations. Des formations portant sur les principes de sauvegarde ont été dispensées aux parties prenantes locales et aux agents participant à l'exécution et au suivi des projets de la Banque en RDC. Cette formation s'est accompagnée d'une présentation destinée aux journalistes et aux médias sur l'application de la politique de la Banque pour les populations autochtones en RDC.</p> <p>Les conseils consultatifs (aux niveaux national et provincial) diffusent des informations par le biais de différents réseaux.</p> <p>L'équipe du programme national de coordination du processus REDD comprend un spécialiste en information, éducation et communication, qui poursuit plusieurs activités de communication</p>

DOMAINE	ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	DESCRIPTION
			<p>avec les parties prenantes.</p> <p>La Banque mondiale a intensifié ses interventions dans le secteur forestier en RDC. Le financement de 60 millions de dollars du FIP doit appuyer l'exécution d'un plan d'investissements porteurs de transformation à l'appui du processus REDD+, notamment un appui à des activités agroforestières du secteur privé, la production d'énergie à partir de la biomasse, la diffusion de foyers améliorés, et la promotion d'un modèle de « développement intégré », qui associe activités sectorielles et activités habilitantes (planification de l'utilisation des terres au plan local, renforcement des organisations communautaires locales, et mise à l'essai de mécanismes de paiement des services environnementaux).</p>

Annexe 1 – Vue d’ensemble : questions relatives aux populations autochtones dans le cadre des opérations de la Banque mondiale en RDC

1.1. L’exécution par la Banque mondiale d’activités de développement dans des régions où se trouvent des populations pygmées déclenche l’application de la politique de sauvegarde pour les populations autochtones (OP/BP 4.10)³. Dans ce cas, des cadres ou des plans en faveur des populations autochtones (PPA) sont préparés en tant que de besoin. Depuis 2004, les agents de la Banque se réunissent régulièrement avec les groupes de Pygmées et leurs représentants.

1.2. Neuf projets ont déclenché l’application de la politique de sauvegarde OP/BP 4.10 et ont donné lieu à la détermination et à la préparation de mesures d’atténuation. Les projets en question sont : le PASU (Projet d’urgence en faveur de l’action sociale, y compris un Financement supplémentaire) ; le PUSPRES (Projet d’urgence à l’appui de la réunification économique et sociale), le PUAACV (Projet d’urgence pour l’amélioration des conditions de vie), Proroutes (Projet prioritaire d’entretien et de réouverture des routes), le PFCN (Projet Forêts et conservation de la nature), le PREPAN (Projet du FEM pour la réhabilitation des parcs nationaux), le PARRSA (projet d’appui à la réhabilitation et la relance agricoles), Promines (Projet de bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance) et le PARSS (Projet d’appui à la réhabilitation du secteur de la santé). Ces projets sont toujours en cours d’exécution à l’exception de deux d’entre eux (le PUSPRES et le PUAACV).

1.3. *PASU (Projet d’urgence en faveur de l’action sociale)*. Ce projet, d’un montant de 60 millions de dollars, a été approuvé en août 2004 dans le but d’élargir l’accès des populations pauvres aux services sociaux et économiques, d’accroître la disponibilité des ressources et d’améliorer leur gestion au niveau des communautés. Le projet s’est appuyé sur un cadre de gestion environnementale et sociale pour examiner et sélectionner des microprojets communautaires et établir un Plan en faveur des populations autochtones (PPA), et notamment un programme pour s’assurer que les populations pygmées profitent des activités du projet. La stratégie suivie dans le cadre du projet pour fournir un appui aux communautés de Pygmées donne lieu à : a) une série d’activités de sensibilisation visant à fournir à ces communautés des informations sur le projet et à contribuer à la formulation de propositions de microprojets qui leur seraient profitables ; et b) des efforts pour promouvoir l’inclusion des Pygmées en tant que bénéficiaires de réalisations, telles qu’écoles et centres de santé, proposées par des communautés non pygmées vivant dans la même région.

³ La politique OP 4.10 présente les règles, principes et directives établis par la Banque pour le financement de projets pouvant avoir des répercussions sur les Populations autochtones. L’expression « populations autochtones » désigne un groupe socioculturel vulnérable distinct présentant, à divers degrés, certaines caractéristiques. La Banque n’accepte de financer un projet que lorsque les populations autochtones concernées adhèrent largement à l’opération proposée à l’issue d’un processus de consultation préalable, libre et fondé sur la communication des informations nécessaires.

1.4. PUSPRES (Projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale et PUAACV (projet d'urgence pour l'amélioration des conditions de vie). Ces projets, dont le montant total est de 296 millions de dollars, visent à renforcer les mesures d'atténuation concernant les populations autochtones.

1.5. PUSPRES, approuvé en 2003, est l'un des projets qui ont été assujettis à l'examen du Panel d'inspection ; il comporte, notamment, un appui à la balance des paiements et au renforcement des institutions, le rétablissement des infrastructures, la réhabilitation des zones urbaines et l'habilitation des communautés. Un plan d'action a été préparé par l'Unité de coordination de projet (UCOP) de l'entité d'exécution, avec l'appui de la Banque mondiale. Ce plan a cinq grands axes : i) la citoyenneté ; ii) l'amélioration des revenus ; iii) l'éducation ; iv) la santé et autres services sociaux de base ; et v) les campagnes de sensibilisation.

1.6. La mise en œuvre du plan d'action a été retardée au départ par des difficultés rencontrées au niveau de l'exécution et par le retrait d'une ONG locale qui était censée faciliter l'application du plan. La responsabilité de l'exécution a alors été répartie entre trois ONG locales nouvellement recrutées à cet effet. Celles-ci ont été chargées : d'améliorer le statut de citoyen et les conditions de vie des communautés pygmées, et de faciliter la réalisation des activités dans les domaines de la santé et de l'éducation, l'accès aux autres services de base, et les actions dans les domaines du logement, de l'agriculture et de la génération de revenus. Une fois mis en œuvre le plan a donné lieu à un suivi mensuel assuré par l'UCOP.

1.7. Le PUAACV, approuvé en 2005 et financé par un don de l'IDA de 82 millions de dollars, a pour objet d'améliorer les conditions de vie dans les principaux centres urbains et dans deux régions isolées, et de renforcer les liens de transport. Un plan d'action en faveur des populations pygmées a été préparé en concertation avec les groupements locaux pour répondre aux préoccupations des populations autochtones concernant le projet.

1.8. Proroutes (Projet prioritaire d'entretien et de réouverture des routes). Ce projet d'un montant global de 123 millions de dollars, est financé par le ministère britannique du Développement international (DFID) (à hauteur de 73 millions de dollars) et par l'IDA (au moyen d'un don de 50 millions de dollars approuvé en mai 2008). Il vise à rétablir durablement les voies d'accès entre les capitales provinciales, les districts et les territoires de trois provinces de manière à répondre aux besoins des populations sans nuire à l'environnement naturel dans les différentes zones couvertes par le projet. Le projet a déclenché l'application des politiques opérationnelles ayant trait à l'évaluation environnementale, aux habitats naturels d'importance critique, aux populations autochtones, aux ressources culturelles physiques, aux réinstallations forcées et aux forêts (4.01, 4.04, 4.10, 4.11, 4.12, et 4.36). Tous les instruments de sauvegarde ont été préparés et sont appliqués dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée signé le 31 décembre 2009. Un Groupe consultatif environnemental et social apporte son appui au projet en assurant le suivi et la supervision de la bonne exécution du programme social et

environnemental et rendra publics les résultats de ses rapports. Il a achevé sa première mission le 30 avril 2012.

1.9. Le programme environnemental et social (18,7 millions de dollars) a pour objet d'appuyer un processus à caractère participatif de planification de l'utilisation des terres, des initiatives axées sur les moyens de subsistance à proximité des routes devant être réhabilitées ainsi que l'amélioration de la gestion des aires protégées. Il comprend des mesures conçues pour fournir un appui aux groupes pygmées et donne lieu à une campagne pour la prévention de la propagation du VIH/SIDA. Le recrutement de sociétés aux fins de la réalisation des études stratégiques concernant la gestion des aires protégées, la prévention de la propagation du VIH/SIDA et le plan en faveur des populations autochtones est en cours ; des activités transitoires ont été conçues et mises à exécution en attendant les conclusions et recommandations desdites études. Par ailleurs, des postes de contrôle fixes ont été installés sur la RN4, à Bawhi et à Sukisa, tandis que des patrouilles sont envoyées dans des sites sensibles, comme les marchés de la viande de brousse et les points d'accès pour le transport fluvial de bois coupé de manière illicite, qui couvrent aussi la RN5. Le Conseil a approuvé le 28 juin 2011 un Financement supplémentaire de 125,2 millions de dollars au titre du projet (financé pour 63,3 millions de dollars par l'IDA, pour la contre-valeur de 46 millions de dollars par le DFID et pour 15,9 millions de dollars par l'État). Ce montant appuiera également un programme environnemental et social se chiffrant à 13,2 millions de dollars, et la zone du projet sera élargie pour englober la province Équateur.

1.10. *PFCN (Forêts et conservation de la nature)*. Ce projet, qui bénéficie d'un don de l'IDA de 64 millions de dollars et d'un don du FEM de 6 millions de dollars, est entré en vigueur en septembre 2009. Il a pour objectif de développer les capacités du ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme et d'améliorer la collaboration entre les organismes publics, la société civile, les communautés locales et les autres parties pour assurer une gestion durable et équitable des forêts permettant de multiples usages des ressources dans des zones sélectionnées pour des opérations pilotes en RDC. Dans le cadre de ce projet, le financement sous forme de don de la Banque appuiera la reconstruction de l'infrastructure des institutions du secteur forestier, le renforcement des capacités à long terme, et la fourniture d'un appui aux communautés dans trois importantes provinces boisées de la RDC (Bandundu, Équateur et Orientale). Le don du FEM soutiendra l'amélioration de la gestion du Parc national de Maiko et le renforcement de l'Institut congolais pour la conservation de la nature. Le don du PFCN contribuera à renforcer les capacités dont dispose l'État pour faire respecter les lois, notamment en finançant la réhabilitation et la construction de bases d'opérations dans trois provinces, 12 districts et 53 territoires, et la fourniture de véhicules et d'autres équipements d'appui logistiques pour ces bases. La formation et le recyclage des effectifs constituent une autre grande catégorie de dépenses.

1.11. L'opération a déclenché l'application des politiques OP 4.01, 4.04, 4.10, 4.11, 4.12, et 4.36. Elle a fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation environnementales et sociales approfondies. Des instruments de sauvegarde appropriés ont été établis sur la base des observations et conclusions de ces évaluations ainsi que l'exige chacune des

politiques considérées. La version initiale et la version définitive des instruments de sauvegarde ont été diffusées. La version anglaise de leurs résumés analytiques a été traduite en français et dans les langues locales (Lingala, Swahili, Tshiluba et Kikongo) et les versions en différentes langues ont été soumises et distribuées aux populations locales et autochtones. Les stations de radio nationales et locales ont également été mises à contribution pour accroître la portée de l'effort d'information. Le projet profite aux populations autochtones de diverses manières. Il finance les activités menées par des ONG internationales œuvrant pour la conservation de la nature ainsi que des ONG locales de développement dans le but d'aider les communautés locales et les populations autochtones à concevoir des activités génératrices de revenus dans les paysages forestiers de quatre grandes aires de conservation dans les provinces Équateur, Orientale et Bandundu, pour un montant total de 8 millions de dollars. Il finance également un consortium d'ONG internationale et locales qui fournit une aide aux négociations des contrats de responsabilité sociale entre les titulaires des concessions forestières, d'une part, et les communautés locales et les populations autochtones, d'autre part, ainsi que l'exige la loi sur les forêts. Trente-neuf de ces contrats ont été signés et 41 autres sont en cours de négociation. Le suivi de l'application des plans de gestion forestière (et notamment des clauses sociales) fait partie intégrante du PFCN.

1.12. *PREPAN (Projet de parcs nationaux, FEM)*. Ce projet vise à améliorer la gestion de certaines aires protégées et à renforcer les capacités de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Le projet, qui est financé par le FEM à hauteur de 7 millions de dollars, est entré en vigueur le 25 septembre 2009. Il est exécuté par l'ICCN et fait l'objet d'une supervision attentive du chef de l'équipe du projet de la Banque qui est basé en RDC.

1.13. *PARRSA (Projet d'appui à la réhabilitation et la relance agricole)*. Ce projet de l'exercice 10 financé par un don de l'IDA de 120 millions de dollars, a pour objet d'accroître la productivité agricole et d'aider les petits agriculteurs à améliorer le traitement et la commercialisation des cultures et des produits de l'élevage et de la pêche dans les zones sélectionnées. Le projet a déclenché l'application des politiques opérationnelles OP/BP 4.01, 4.09, 4.10 et 4.12, ainsi que la préparation des documents des processus requis au titre de ces différentes OP. Quatre documents de sauvegarde : a) un Cadre de gestion environnementale et sociale ; b) un Plan de gestion des pesticides ; c) un Cadre pour les réinstallations involontaires ; et d) un Plan d'action en faveur des populations autochtones, ont déjà été préparés dans le cadre de processus de consultation et ont été diffusés.

1.14. *Promines*. Ce projet d'assistance technique de 50 millions de dollars, approuvé en juin 2010, vise à renforcer la capacité de l'État à gérer le secteur des industries extractives, à améliorer les effets socio-économiques des opérations d'extraction minières industrielles et artisanales sur la population congolaise, et à établir des conditions plus favorables à la réalisation d'investissements et à la génération de revenus dans le secteur minier. Le projet a déclenché l'application des politiques et procédures OP/BP 4.01, 4.04, 4.10 et 4.11. Des consultations ont été tenues au sujet des termes de référence d'une évaluation environnementale et sociale stratégique, qui ont été rendus publics. Il sera

ainsi possible aux autorités : a) de procéder à un examen de plus vaste portée des politiques et réglementations dont dispose la RDC pour traiter les questions environnementales et sociales dans le secteur minier ; b) de recenser les lacunes essentielles dans le cadre de consultations avec de multiples parties, notamment des consultations culturellement adaptées avec les populations autochtones ; et c) de renforcer les capacités institutionnelles de la RDC de manière à pouvoir faire face aux impacts futurs par le biais des processus d'évaluation de l'impact environnemental et social lorsque de nouveaux investissements seront envisagés dans le secteur. Le projet pouvant toucher et /ou faire intervenir des communautés pygmées, un plan en faveur des populations autochtones a été préparé.

1.15. *PARSS (Appui à la réhabilitation du secteur de la santé)*. Ce projet d'un montant de 150 millions de dollars a été approuvé par le Conseil en septembre 2005 et il est entré en vigueur en avril 2006. Un premier Financement supplémentaire de 80 millions de dollars a été approuvé en décembre 2010 pour appuyer la lutte contre le paludisme, et un deuxième, d'un montant de 30 millions de dollars a été approuvé en juillet 2011 pour appuyer la lutte contre la poliomyélite. Un troisième Financement supplémentaire, de 75 millions de dollars a été soumis à l'examen du Conseil. Le projet contribue au financement de 83 zones de santé dans cinq provinces (Bandundu, Équateur, Maniema, Katanga et Kinshasa). Il a pour objectif d'assurer l'accès de la population visée dans les zones de santé (11 millions de personnes) à un ensemble bien défini de services de santé essentiels de qualité et l'utilisation de ces services par les bénéficiaires. La date de clôture du projet a été reportée à juin 2013. L'application de la politique OP 4.10 a été déclenchée parce que des communautés pygmées se trouvent dans les zones de santé appuyées par le projet. Un plan en faveur des populations autochtones a été préparé et rendu public le 25 septembre 2011. Les populations autochtones ont bénéficié du financement initial et des financements supplémentaires au même titre que les autres membres de la population des zones couvertes par le projet et n'ont pas subi de répercussions défavorables par suite des activités menées dans le cadre du projet.